

Portant Additif au Décret N° 2010-357 du 28 juillet 2010 portant Nominations et Promotions à titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la Loi N°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la Loi N°87 – 018 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu le Décret N° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Compte Rendu Intégral avec les conclusions issues des travaux de la session extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 13 au 22 juillet 2010

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin.

## **DECRETE** :

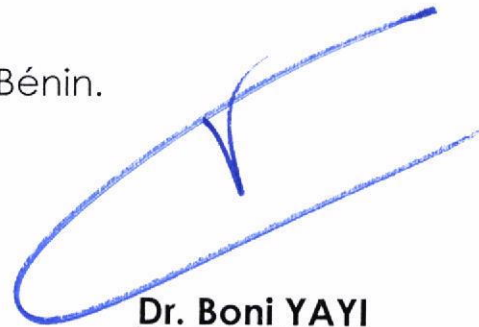
**Article 1<sup>er</sup>** : Le Décret N° 2010-357 du 28 juillet 2010 portant nominations et promotions à titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin est complété comme suit :

**Article 2** : Est nommée et promue à titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang de la date de sa réception, Madame AÏCHEDJI Alexandrine épouse HOUNTONDJI de la Fondation Femmes d'Afrique et Culture Mémorial de Rufisque

**Article 3** : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

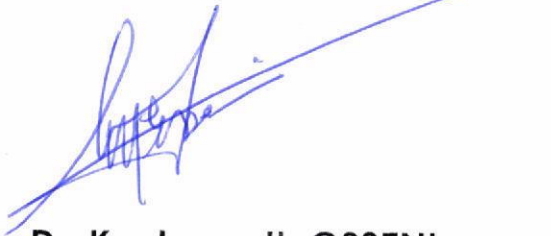
Fait à Cotonou, le 18 octobre 2011

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin.



**Dr. Boni YAYI**

La Grande Chancelière de l'Ordre  
National du Bénin



**Dr. Koubourath OSSENI**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 26 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE-DCC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT- 3 – BN- DAN- ONIP 3 – UNB – FASJEG –ENA – 3 – JORB 2 – INTERESSEE 01